



## resiliation d'un forfait mobile sfr suite a vol de portable

Par **veve72**, le **05/02/2011** à **17:46**

Bonsoir,

Mon fils a été victime d'une agression en novembre dernier entraînant le vol de son portable. Nous avons déposé plainte au commissariat de notre ville. Un courrier recommandé à été adressé à l'opérateur SFR pour demander la résiliation du contrat, avec l'envoi de la photocopie du procès verbal de la Police. Je recois aujourd'hui un courrier de SFR m'informant la résiliation de la ligne d'ici quelques jours. De plus l'opérateur m'informe qu'il m'enverra une facture de cloture de compte, précisant que mon contrat se terminant le 27 juin 2011 et que par conséquent les mois contractuels restant dus me seront facturés.

Est-ce bien légal ? D'autant que depuis le vol du portable j'ai fait opposition de prélèvements auprès de mon établissement bancaire.

Dans l'attente d'une réponse  
cordialement

Par **Laure11**, le **05/02/2011** à **18:08**

Mais oui, c'est légal.